

Exemplaire à nous retourner
daté et signé pour accord.

N/Réf.: MD/MMP

Vend :

Dossier

Le 12/09/97

Chantier : Geer

Contrat : 15/04/97

AVENANT N° 1

Entre les parties contractantes :

. le Constructeur : JUMATT S.A. - Parc Industriel - 5300 SEILLES

et

. l'Acheteur :

Il est mutuellement convenu que le prix s'établira comme suit, selon descriptif 902 en annexe :

Prix de base pour le modèle sous réf. HOU110, étage partiellement aménagé	2.954.800 F.
+ carrelage : 46 m ²	+ 39.100 F.
+ Tasso DG 10 peint	+ 18.600 F.
+ supplément châssis P.V.C. blanc	+ 37.600 F.
+ volets roulants : 2 type 3	+ 16.800 F.
+ robinet extérieur	+ 2.500 F.
+ chaudière mazout	+ 124.400 F.
+ radiateurs à eau : 13 x 5.900 F.	+ 76.700 F.
+ colonne alimentation chauffage étage	+ 14.300 F.
+ conduit de fumée 18 x 18	+ 55.100 F.
+ supplément plafond cuisine avec recouvrement Eyang	+ 10.100 F.
+ supplément meubles de cuisine RN 37 - ht. 2 m.	+ 22.800 F.
+ kit cuisine option 1	+ 44.900 F.
+ lave-vaisselle	+ 29.200 F.
+ supplément four BN 441	+ 7.400 F.
+ barres à tentures	+ 9.600 F.
TOTAL hors taxes	3.463.900 F.

Ne sont pas compris dans ce prix : la TVA - les honoraires d'architecte - les fondations et raccordements - le parement extérieur en briques ou crépi.

Fait à Geer, le 03/10/97

Lu et approuvé,
[Signature]

Lu et approuvé,
[Signature]

Signatures à faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »

N/Réf. : MD/MMP
Vend. : H. [REDACTED]
Dossier 97110

Le 12/09/97
Chantier : Geer
Contrat : 15/04/97

Exemplaire à nous retourner
daté et signé pour accord.

AVENANT N°2

Entre les parties contractantes :
le Constructeur : JUMATT S.A. - Parc Industriel - 5300 SEILLES
et
l'Acheteur : Monsieur et Madame [REDACTED] [REDACTED]

Il est mutuellement convenu que l'Acheteur passe commande des travaux ci-dessous, suivant descriptif 9301 en annexe.

<u>1°) FONDATIONS :</u>	
Vide ventilé - ht. 0,60 m., suivant descriptif	364.000 F.
+ supplément pour vide ht. 0,80 m.	+ 35.000 F.
+ gaines eau, électricité, TV, téléphone : 15 m.	+ 27.450 F.
+ enrochement voie d'accès : 60 m ²	+ 33.000 F.
+ gaines électricité, TV supplémentaires : 12 m.	+ 10.440 F.
+ conduite d'égout : 15 m.	+ 8.250 F.
+ dégraisseur	+ 15.000 F.
+ citerne à mazout enterrée 2.400 litres	+ 35.000 F.
+ câble électrique +/- 45 m.	+ 24.750 F.

	552.890 F.
<u>2°) PAREMENT :</u>	
Parement briques	515.000 F.
TOTAL hors taxes	1.067.890 F.

REMARQUES :
ne font pas partie de nos prestations : les raccordements de l'eau, l'électricité, le téléphone, la télédistribution, les percées de route ou de trottoir pour le raccordement à l'égout, ainsi que toutes prestations de quelque nature que ce soit ne faisant pas partie du descriptif technique ou du présent devis.
l'égout est supposé en limite de propriété et à une profondeur maximum de 2 m.

Fait à Geer, le 03/10/97

Su et approuvé
[Signature]
[REDACTED]

Su et approuvé
[Signature]
[REDACTED]

Signatures à faire précéder de la mention manuscrite "lu et approuvé"